Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Produit (sous forme de titre de créance) de remboursement par anticipation avec barrière de 1 an lié à Compagnie Financiere Richemont SA, à Lonza Group AG et à Roche Holding AG
Identificateurs du produit	ISIN: XS2983459434 | WKN: GV257L | Valoren: 142532393
Initiateur du produit	Goldman Sachs Bank Europe SE, faisant partie de The Goldman Sachs Group, Inc. (visitez http://www.gspriips.eu ou appelez le +442070510419 pour de plus amples informations)
Autorité compétente	Autorité fédérale de supervision financière allemande (BaFin) est chargée du contrôle de Goldman Sachs Bank Europe SE en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date du document	25 février 2025 à 17:15:48, heure locale à Zurich

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Le produit est un titre de créance de droit anglais. Ce produit ne génère pas d'intérêts.

Durée

Le produit a une durée déterminée et sera échu le 19 mars 2026, à moins qu'un événement de remboursement par anticipation se produise.

Objectifs

Le produit offre un potentiel d'appréciation du capital et ne génère pas d'intérêts. Le montant que vous recevrez à l'échéance du produit n'est pas connu à l'avance et dépendra de la performance des actions ordinaires de Compagnie Financiere Richemont SA (ISIN: CH0210483332), Lonza Group AG (ISIN: CH0013841017) et Roche Holding AG (ISIN: CH0012032048) coté(e)(s) à la bourse SIX Swiss Exchange AG (les **actifs sous-jacents**). En outre, vous prenez le risque de perdre une partie ou l'intégralité de votre investissement à l'échéance du produit. Le produit sera échu au plus tard le 19 mars 2026. Toutefois, le produit peut être remboursé par anticipation en fonction de la performance des actifs sous-jacents. Chaque titre de créance a une valeur nominale de 5 000 CHF. Le prix d'émission est fixé à 100,00% de la valeur nominale. Le produit n'est pas coté en bourse. La période de souscription débute le 26 février 2025 et se termine le 12 mars 2025. La date d'émission est le 19 mars 2025.

Fonction du remboursement par anticipation: Si le cours de clôture de chaque actif sous-jacent, à une date d'observation du remboursement par anticipation, est supérieur ou égal au niveau de la barrière de remboursement par anticipation considérée, le produit terminera à la date de paiement du remboursement par anticipation correspondante. Dans ce cas, vous recevrez un paiement de remboursement par anticipation pour chaque titre de créance que vous détiendrez. Les dates d'observation de remboursement par anticipation sont l'ensemble des jours de négociation à partir du 13 mars 2025 (inclus) jusqu'au 12 mars 2026 (inclus). Les dates de paiement du remboursement par anticipation tombent 5 jours ouvrés faisant suite à chaque date d'observation de remboursement par anticipation. Le montant du remboursement par anticipation est calculé comme 5 000 CHF multiplié par la somme de (i) 100,00% et (ii) 7,00% multiplié par 1/365 et (iii) 7,00% multiplié par la fraction d'accumulation de la période de calcul. La fraction d'accumulation applicable à la période de calcul sera (N/365), où N est le nombre de jours calendaires de la période de calcul. La période de calcul débute le 13 mars 2025 (inclus) et s'achève à la date à laquelle un remboursement automatique (exclue) se réalise. Afin éviter tout ambiguïté, N sera égal à zéro pour un remboursement automatique ayant lieu le 13 mars 2025.

Remboursement à l'échéance:

Cette section s'applique uniquement si aucun remboursement par anticipation ne se produit, comme décrit ci-dessus.

Le 19 mars 2026, pour chaque titre de créance que vous détiendrez:

1. Si (i) le cours de négociation d'aucun des actifs sous-jacents n'est inférieur ou égal à son niveau de barrière, et ce à tout moment entre le 13 mars 2025 (inclus) et le 12 mars 2026 (inclus) ou (ii) le cours de clôture de l'actif sous-jacent le moins performant (comparé à son cours de référence initial) le 12 mars 2026 est au moins égal à son prix d'exercice, vous recevrez 5 000,00 CHF; ou
2. *Sinon*, vous recevrez un certain nombre d'actions de l'actif sous-jacent le moins performant (comparé à son cours de référence initial). Le nombre d'actions sera égal à/au (i) 5 000,00 CHF divisé par (ii) le prix d'exercice de cet actif sous-jacent. Toute fraction résultant de ce calcul sera payée en numéraire. Dans ce cas, vous recevrez des actions de l'actif sous-jacent ayant une valeur inférieure à 5 000,00 CHF. La valeur de ces actions reflétera la performance négative de cet actif sous-jacent.

Les prix d'exercice, les niveaux de barrière, les cours de référence initiaux et les niveaux de barrière du remboursement par anticipation sont présentés ci-dessous.

Actif sous-jacent	*Cours de référence initial*	*Prix d'exercice*	*Niveau de barrière*	*Barrière du remboursement par anticipation*
Compagnie Financiere Richemont SA	À déterminer	100,00%*	66,00%†*	105,00%*
Lonza Group AG	À déterminer	100,00%*	66,00%†*	105,00%*
Roche Holding AG	À déterminer	100,00%*	66,00%†*	105,00%*

* du cours de référence initial de l'actif sous-jacent pertinent.

Le cours de référence initial d'un actif sous-jacent est le cours de clôture de cet actif sous-jacent le 12 mars 2025.

† Cela est une valeur indicative. La valeur définitive pourrait être plus basse, sujet à un minimum de 62,00%. Nous déterminerons la valeur définitive le 12 mars 2025, en prenant en compte les conditions de marché à cette date. Ce document sera alors actualisé avec la valeur définitive.

DocID: / 326945cd-fcd9-475c-966e-c728fa14dd49

Les conditions relatives au produit prévoient également que si certains événements exceptionnels surviennent, (1) des adaptations peuvent être apportées au produit et/ou (2) l'émetteur du produit peut résilier le produit de façon anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions relatives au produit et concernent principalement les actifs sous-jacents, le produit et l'initiateur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez lors d'une telle résiliation anticipée est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui:

1. ont la capacité de prendre une décision d'investissement éclairée grâce à une compréhension et des connaissances suffisantes du produit et de ses risques et avantages spécifiques, avec une expérience passée dans l'investissement et/ou la détention d'un nombre de produits comparables qui fournissent une exposition similaire au marché;
2. recherchent la croissance de leur capital, s'attendent à ce que les actifs sous-jacents évoluent de manière à générer un rendement favorable, ont un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous et comprennent que le produit peut être résilié de façon anticipée;
3. acceptent le risque que l'émetteur puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit et peuvent supporter une perte totale de leur investissement;
4. sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conforme à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous; et
5. suivent les recommandations d'un conseiller professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

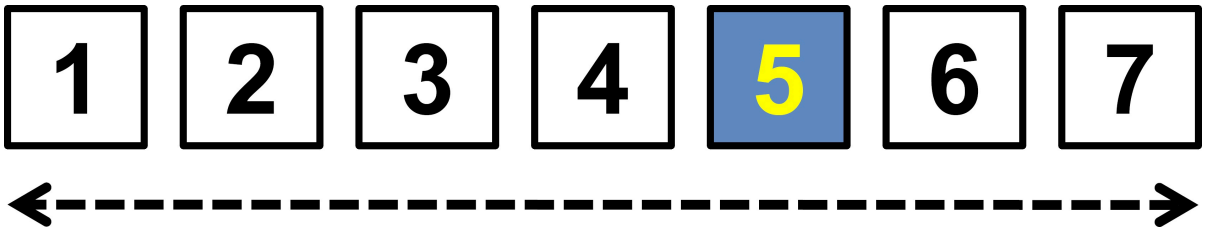

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 19 mars 2026. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant échéance. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Cela prend en compte deux éléments: (1) le risque de marché - c'est-à-dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé; et (2) le risque de crédit - c'est-à-dire que si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Dans le cas de la livraison d'un actif sous-jacent, des pertes peuvent survenir après le 12 mars 2026, jusqu'à ce que l'actif sous-jacent soit transféré sur votre compte de titres.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		**Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance** Ceci peut être différent selon le scénario et est indiqué dans le tableau
Exemple d'investissement:		10 000,00 CHF
Scénarios		***Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance***
Minimum	**700 CHF. Le rendement n'est garanti que si vous détenez le produit jusqu'à un remboursement anticipé ou à l'échéance. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	2 881 CHF
(le produit est remboursé après 1 an)	Rendement annuel moyen	-71,2%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 290 CHF
(le produit est remboursé après 1 an)	Rendement annuel moyen	-37,1%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 700 CHF
(le produit est remboursé après 8 mois)	Rendement en pourcentage (non annualisé)	7,0%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 700 CHF
(le produit est remboursé après 2 mois)	Rendement en pourcentage (non annualisé)	7,0%

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée des actifs sous-jacents pendant une période jusqu'à 5 années. En cas de remboursement anticipé, il a été supposé qu'aucun réinvestissement n'a été réalisé. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des

DocID: / 326945cd-fcd9-475c-966e-c728fa14dd49

situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Goldman Sachs Bank Europe SE n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous êtes exposés au risque que l'émetteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations au titre du produit, par exemple en cas d'insolvabilité (illiquidité / surendettement) ou de décision administrative de mesure de résolution. En cas de crise de l'émetteur, une telle ordonnance peut également être émise par une autorité de résolution dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité. L'autorité de résolution dispose ainsi de pouvoirs d'intervention étendus. Elle peut notamment réduire à zéro les droits des investisseurs, résilier le produit ou le convertir en actions de l'émetteur et suspendre les droits des investisseurs. Une perte totale du capital investi est possible.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- que 10 000,00 CHF sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	Si le produit est remboursé par anticipation à la première date possible, le 21 mars 2025	*Si le produit arrive à échéance*
Coûts totaux	330 CHF	330 CHF
Incidence des coûts*	3,7%	3,7% chaque année

*Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,3% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	330 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 1 an

La période de détention recommandée pour le produit est de 1 an car le produit est conçu pour être conservé jusqu'à l'échéance; il est toutefois possible que le produit soit résilié avant sa date d'échéance finale en cas d'un remboursement par anticipation ou dans le cas d'un événement extraordinaire. Vous n'avez aucun droit contractuel de résilier le produit avant l'échéance.

L'initiateur n'est pas tenu de constituer un marché secondaire du produit, mais peut choisir de racheter le produit avant l'échéance au cas par cas. Dans de telles circonstances, le prix indiqué reflètera un écart acheteur-vendeur et tous les coûts associés au retrait des arrangements de couverture de l'initiateur liés au produit. En outre, la personne qui vous a vendu le produit peut vous facturer des frais de courtage si vous vendez le produit.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne vous conseillant ou commercialisant le produit (notamment votre intermédiaire) peut être déposée directement auprès de cette personne. Toute plainte concernant le produit et/ou l'initiateur du produit peut être déposée conformément aux mesures énoncées sur http://www.gspriips.eu. Les plaintes peuvent aussi être adressées par écrit à Goldman Sachs Bank Europe SE, Marienturm, Taunusanlage, 9-10 60329 Frankfurt am Main, Deutschland / Germany ou peuvent être envoyées par email à gs-eq-priip-kid-compliance@gs.com.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation du programme d'émission, tous suppléments à celui-ci et les termes du produit sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'initiateur du produit. Lorsque le produit est émis conformément au règlement Prospectus de l'UE (règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié), ou au règlement Prospectus britannique (règlement (UE) 2017/1129, faisant partie du droit national britannique en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 et des règlements qui en découlent, tels que modifiés), le cas échéant, cette documentation est également disponible comme décrit sur http://www.gspriips.eu.